



BS09-015, tous PNC Commercial France

Orly, le 18 février 2009

PAS RADD

Une note d'information a été affichée depuis quelques temps au suivi planning d'Orly, indiquant qu'à compter du 1^{er} mars, il n'y aurait plus de paiement des RADD, à l'exception faite des RADD dûs pour cause de compo PEQ.

L'entreprise peut décider de la prise en nature systématique du repos additionnel (cf. accord collectif 2008-2013, page 185 chap. G § 3.6.5 e).

Toutefois cette décision doit être motivée par une situation de sureffectif et doit donner lieu à information détaillée auprès des Organisations Syndicales, auxquelles seront fournis des éléments chiffrés permettant d'apprécier la situation des effectifs du mois concerné.

La procédure n'ayant pas été respectée, cette note d'information est sans objet et sera retirée du bureau du suivi planning où elle était affichée.

Nous demandons que l'entreprise s'en tienne aux modalités de l'accord collectif : « le PNC a la possibilité de demander à se faire rémunérer selon son choix, tout ou partie de son repos additionnel reporté ; il doit en faire la demande auprès de la régulation... ».

Faites valoir vos droits et pensez à vérifier que ceux-ci ont été respectés.

✂
Je veux adhérer et recevoir un bulletin dans mon casier

Nom : Prénom :
Tel : Adresse Mail :
CDL :
Matricule :
Grade :

SNPNC Affilié à FEETS-FO
1 Rue de La Haye, le Dôme, BP18939, 95732 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 49 19 58 18 / Fax : 01 49 47 00 60 / snpnc@snpnc.org